



VILLE DE MELUN

ARRETE MUNICIPAL n° 2022.213 du 11/03/22
Réglementant la circulation et le stationnement des
véhicules sur le territoire de la commune de Melun.

OBJET : Création de quatre emplacements réservés aux
personnes à mobilité réduite

LE MAIRE DE LA VILLE DE MELUN,

VU les articles L.2213-1 et L.2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les articles L.241-3, R.241-20-3 et R.241-22 du Code de l'action sociale et des familles ;

VU les articles L.325-1 et suivants et R.417-11 du Code de la Route ;

VU l'article R.610-5 du Code Pénal ;

VU le décret n° 2006-1657 du 21 décembre 2006 relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, notamment ses articles 2-1 et 8 ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963, modifiée, et notamment l'article 55 du Livre I -4^{ème} partie ;

CONSIDERANT qu'en vertu des textes précités, il appartient au Maire d'intervenir sur la voie publique ou dans tout autre lieu de stationnement ouvert au public, aux fins d'aménager des emplacements réservés aux personnes titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ;

CONSIDERANT la nécessité de faciliter l'accès à l'Avenue Paul-Emile Victor aux personnes à mobilité réduite en créant trois emplacements de stationnement réservés sur le :

- **Parking en vis-à-vis du 607 avenue Paul-Emile Victor**

CONSIDERANT la nécessité de faciliter l'accès au Boulevard Aristide Briand aux personnes à mobilité réduite en créant un emplacement de stationnement réservé au droit du :

- **25 boulevard Aristide Briand**

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à jour la liste des emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sur le domaine public et sur le domaine privé ouvert à la circulation publique ;

- ARRETE -

Article 1 -

L'arrêté municipal n° 2022.208 du 10/03/22 est abrogé et remplacé par le présent arrêté.

Hôtel de ville – 77011 Melun cedex

Tél. : 01 64 52 33 03 – Télécopie : 01 60 56 07 23

Article 2 -

Il est créé trois emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite sur le parking en vis-à-vis du 607 avenue Paul-Emile Victor.

Il est créé un emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite au droit du n° 25 boulevard Aristide Briand.

Article 3 -

A compter du présent arrêté, les emplacements de stationnement listés sur le document en annexe seront réservés aux personnes titulaires de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ainsi qu'aux personnes détentrices des anciennes cartes de stationnement délivrées avant le 1^{er} juillet 2017, valables jusqu'à leur date d'expiration, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026.

Article 4 -

Toute personne détentrices de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « stationnement pour personnes handicapées » ou d'une ancienne carte de stationnement délivrée avant le 1^{er} juillet 2017, ainsi que la tierce personne l'accompagnant, peut utiliser à titre gratuit et sans limitation de durée toutes les places de stationnement ouvertes au public.

La carte de stationnement doit être apposée en évidence à l'intérieur et derrière le pare-brise du véhicule utilisé pour le transport de la personne handicapée, de manière à être vue aisément par les agents habilités à constater les infractions au présent arrêté.

La carte de stationnement doit être retirée dès que la personne handicapée n'utilise plus le véhicule.

Article 5 -

Les véhicules en infraction, notamment en ce qui concerne le stationnement interdit, seront considérés comme très gênants, conformément à l'article R 417-11 du Code de la Route.

Ils seront susceptibles d'être enlevés par les services de la Police Municipale / Police Nationale pour la mise en fourrière où ils seront tenus à la disposition de leurs propriétaires respectifs aux heures d'ouverture des établissements agréés.

Article 6 -

Les panneaux et la signalisation réglementaires seront mis en place par l'aménageur et les Services Techniques Municipaux.

Article 7 -

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés et publié au recueil des actes administratifs de la commune.

Article 8 -

Le présent arrêté est exécutoire de plein droit dès son affichage ou sa publication ainsi que sa transmission s'il y a lieu au représentant de L'Etat.

Article 9 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de 2 mois à compter de sa publication. Le silence gardé par l'administration pendant plus de 2 mois vaut décision implicite de rejet.

Article 10 -

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux introduit auprès du Tribunal Administratif de Melun dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou de la notification de la réponse de l'autorité compétente dans le cas d'un dépôt de recours gracieux préalable.

Article 11 -

M. le Directeur Général des Services de la ville de Melun,

M. le Commissaire Central,
M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie,
M. le Directeur de la Police Municipale,

Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, d'assurer la publication et l'exécution du présent arrêté. Les infractions au présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois.

Fait à Melun, le 11/03/22

Le Maire,
Président de la Communauté d'Agglomération
Melun Val de Seine,
Pour le maire,
Le Conseiller Municipal Délégué,

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Eliana Valente'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE MELUN' at the top and 'SEINE-ET-MARNE' at the bottom, with a central emblem featuring a tree and a figure.

Eliana Valente,

**LISTE DES EMPLACEMENTS DE STATIONNEMENT
RESERVES AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE**

n°	nom de rue	précisions géographiques	domaine public	domaine privé
1	Abreuvoir (Rue de l')	sur le parking	x	
2	Almont (Boulevard de l')	parking du centre commercial	x	
3	Almont (Boulevard de l')	n°12 - parking centre commercial	x	
4	Almont (Boulevard de l')	devant l'antenne CPAM	x	
5	Almont (Boulevard de l')	face n°44 - parking centre commercial	x	
6	Almont (Boulevard de l')	face n°44 - parking centre commercial	x	
7	Almont (Boulevard de l')	n°56	x	
8	Almont / angle (Boulevard de l')	allée Bossuet	xx	
9	Augereau (Rue)	n° 1	x	
10	Auvert place Lucien	devant la Cooper	x	
11	Balzac (Square Honoré de)	Mail Balzac, marché	x	
12	Balzac (Square Honoré de)	Mail Balzac, marché	x	
13	Balzac (Square Honoré de)	Mail Balzac, marché	x	
14	Balzac (Square Honoré de)	Mail Balzac, marché	x	
15	Bancel (rue)	parking Bancel	x	
16	Bancel (rue)	parking Bancel	x	
17	Barthel (Rue)	n°8	x	
18	Bastien (Rue du Capitaine)	ex entrée de l'hôpital	x	
19	Beunier (Rue Louis)	en vis-à-vis du n° 12	x	
20	Beunier (Rue Louis)	en vis-à-vis du Lycée St-Aspais	xx	
21	Beunier (Rue Louis)	en vis-à-vis du n° 38	xx	
22	Beauregard (Square de)	n°3		x
23	Beauregard (Square de)	n°7		x
24	Beauregard (Square de)	n°13		x
25	Beauregard (Square de)	n°23		x
26	Bellay (Rue Joachim du)	parvis centre social face n°5J.duB	x	
27	Bellay (Rue Joachim du)	parvis centre social face n°5J.duB	x	
28	Bernard (Rue Claude)	n°4	x	
29	Bernard (Rue Claude)	n° 7	x	
30	Bonheur (Rue Rosa)	n°1 sur parking	x	
31	Bonheur (Rue Rosa)	n°1 sur parking	x	
32	Bonheur (Rue Rosa)	n°27	x	
33	Bontemps (Rue)	n°2	x	
34	Branly (rue Edouard)	devant le FRPA	x	
35	Branly (rue Edouard)	Maison des Projets	x	
36	Briais (Rue Eugène)	face au n°33	x	
37	Briais (Rue Eugène)	parking Briais	x	
38	Briand (Boulevard Aristide)	n°6	x	
39	Briand (Boulevard Aristide)	n°25	x	
40	Briand (Boulevard Aristide)	n°35	x	
41	Briand (Boulevard Aristide)	n°62	x	
42	Brun (Rue Pierre)	face au funérarium		x
43	Brun (Rue Pierre)	face au funérarium		x
44	Carmes (Avenue des)	parking centre commercial	x	
45	Cassagne (Rue Armand)	n°1 bis	x	
46	Chamblain (Boulevard)	parking face au cinéma	x	
47	Chapu (Boulevard Henri)	n°1	x	

n°	nom de rue	précisions géographiques	domaine public	domaine privé
48	Chapu (Place)	parking école G. Leroy	x	
49	Château (Rue du)	parking de la médiathèque	x	
50	Château (Rue du)	parking de la médiathèque	x	
51	Chateaubriand (Boulevard François René de)	n°11		x
52	Chateaubriand (Boulevard François René de)	n°13		x
53	Chateaubriand (Boulevard François René de)	n°17		xx
54	Chaussy (Place Arthur)	angle rue de Belle Ombre	x	
55	Couperin (Square François)	face au n°10		x
56	Courtille (Quai de la)	côté entrée visiteurs	x	
57	Courtille (Rue de la)	à droite de l'entrée du centre de détention	x	
58	Crévoulin (Rue)	n°16	x	
59	Dajot (rue)	n° 22	x	
60	Dammarie (rue de)	n°47	x	
61	Daubigny (rue d')	n°13	x	
62	Delaunoy (rue)	n°17	x	
63	Despatys (Rue du Président)	angle St Louis x Despatys	x	
64	Division Blindée Américaine (Av de la 7ème)	parking de la salle des Fêtes	x	
65	Division Blindée Américaine (Av de la 7ème)	parking de la salle des Fêtes	x	
66	Division Blindée Américaine (Av de la 7ème)	parking de la salle des Fêtes	x	
67	Docteur Roux (boulevard du)	n°2	x	
68	Docteur Pouillot (rue du)	n°1	x	
69	Docteur Pouillot (rue du)	n°17	x	
70	Docteur Pouillot (rue du)	n° 45	x	
71	Doré (Rue)	face au n°1bis	x	
72	Doré (Rue)	face au 3-5	x	
73	Doré (Rue)	face au n°28	x	
74	Doumer (Rue Paul)	n°16 (sortie de l'Hôtel de Ville)	x	
75	Ecluse (Rue de l')	n°4	x	
76	Ecluse (Rue de l')	face au n°29	x	
77	Ecluse (Rue de l')	n°55	x	
78	Ecluse (Rue de l')	face au n°75	x	
79	Ermitage (Place de l')	parking du marché	x	
80	Ermitage (Place de l')	devant la mutuelle	x	
81	Farçy (rue de)	face au n°16 ter	x	
82	Ferry (Rue Jules)	n°20	x	
83	Ferry (Rue Jules)	n°30	x	
84	Ferry (Rue Jules)	devant la crèche les Dauphins	x	
85	Ferry (Rue Jules)	devant les garages dépose courrier	x	
86	Flammarion (Rue Camille)	n°38 bis	x	
87	Foch (Quai)	parking Momument aux Morts	x	
88	Fossés (rue des)	n°14	x	
89	Frères Lumière (rue des)	face n°7 A	x	
90	Gaillardon (Mail)	esplanade du marché	x	
91	Gaillardon (Mail)	esplanade du marché	x	
92	Gaillardon (Mail)	esplanade du marché	x	
93	Gaillardon (Mail)	esplanade du marché	x	
94	Gaillardon (Mail)	parking couvert	x	
95	Gaillardon (rue)	n°15	x	
96	Gallieni (Avenue)	n°7	x	
97	Gallieni (Place)	face à la gare	x	
98	Gallieni (Place)	face à la gare	x	
99	Gallieni (Place)	n°5	x	
100	Gallieni (Parking ancienne Halle Sernam)			xxxx
101	Gambetta (Boulevard)	n°9 bis	x	
102	Gambetta (Boulevard)	n°14	x	
103	Gaulard (Rue Lucien)	n° 4		xx

n°	nom de rue	précisions géographiques	domaine public	domaine privé
104	Gaulle (Rue du Général De)	n°53	x	
105	Gaulle (Rue du Général De)	face au n°23	x	
106	Gaulle (Rue du Général De)	face au n°23	x	
107	Gonon (Rue Eugène)	n°24	x	
108	Grüber (Rue de la Brasserie)	devant le palais de justice	x	
109	Grüber (Rue de la Brasserie)	face au n°8	x	
110	Houdart (Rue Gabriel)	n°15	x	
111	Houdart (Rue Gabriel)	n°19	x	
112	Houdart (Rue Gabriel)	n°21	x	
113	Houdet (Rue Marcel)	n°40	x	
114	Industrie (Rue de l')	parking de la gare routière	x	
115	Jaurès (Avenue Jean)	n°2 bis	x	
116	Jaurès (Avenue Jean)	n°2 bis	x	
117	Jaurès (Avenue Jean)	n°11, devant la crèche	x	
118	Jaurès (Avenue Jean)	n°11, devant la crèche	x	
119	Joffre (Quai du Maréchal)	accès PMR piscine	x	
120	Joffre (Quai du Maréchal)	accès PMR piscine	x	
121	Joffre (Quai du Maréchal)	parking de la piscine	xxxx	
122	Joyeux (Rue)	n°11 bis	x	
123	Juin (Avenue du Maréchal)	n°3	x	
124	Juin (Avenue du Maréchal)	n°11	x	
125	Lamartine (Square Alphonse de)	n°2		x
126	Lamartine (Square Alphonse de)	n°2		x
127	Laroche (Boulevard Prosper)	n° 4	x	
128	Latour (Rue du Colonel de)	n° 31	x	
129	Latour (Rue du Colonel de)	n° 27	x	
130	Lavoisier (Rue)	parking centre social	x	
131	Lavoisier (Rue)	parking centre social	x	
132	Lavoisier (Rue)	n°20	x	
133	Lavoisier (Rue)	n°41	x	
134	Lavoisier (Rue)	n°45	xx	
135	Lebarbier (Passage)	sur parking Vinci Park	x	
136	Lebarbier (Passage)	sur parking Vinci Park	x	
137	Lebarbier (Passage)	sur parking Vinci Park	x	
138	Lebarbier (Passage)	sur parking Vinci Park	x	
139	Leclerc (Rue Emile)	face au n°4	x	
140	Libération (Avenue de la)	n°8	x	
141	Lorient (Square de)	n°3		x
142	Lorient (Square de)	n°9		x
143	Louviot (Rue)	n° 13	x	
144	Maincy (Boulevard de)	n°7	x	
145	Maincy (Boulevard de)	n°9	x	
146	Meaux (Avenue de)	n°24	x	
147	Mézereaux (Rue des)	face n° 14	x	
148	Mézereaux (Rue des)	n°26	x	
149	Mézereaux (Rue des)	face au n° 33-35 bis	xxx	
150	Mézereaux (Rue des)	face au n°28	x	
151	Mézereaux (Rue des)	n°44	x	
152	Michelet (Rue Edmond)	devant la salle Jean XXIII	x	
153	Michelet (Rue Edmond)	parking synagogue (4places)		xxxx
154	Michelet (Rue Edmond)	parking Michelet	x	
155	Michelet (Rue Edmond)	parking Michelet	x	
156	Montaigu (rue)	n°23	x	
157	Montaigu (rue)	face n°23	x	
158	Montaigu (contre-allée)	face au n°30	xx	
159	Montaigu (contre-allée)	face n°36	xx	

n°	nom de rue	précisions géographiques	domaine public	domaine privé
160	Montereau (Route de)	n°7	x	
161	Moreau (rue Albert)	n°44	xx	
162	Motte Aux Cailles (Place de la)	entrée complexe sportif	x	
163	Motte Aux Cailles (Place de la)	entrée complexe sportif	x	
164	Motte Aux Cailles (Place de la)	entrée complexe sportif	x	
165	Moulin (Rue Jean)	n°17	x	
166	Moulin (Rue Jean)	n°22	x	
167	Moulin (Rue Jean)	n°29	x	
168	Moulin (Rue Jean)	n°29	x	
169	Moulin (Rue Jean)	n° 39	x	
170	Moulin (Rue Jean)	Entrée de l'Ecole Paul Cézanne	x	
171	Musset (Rue Alfred de)	n°10	x	
172	Musset (Rue Alfred de)	n°10	x	
173	Musset (Rue Alfred de)	angle rue J.du BELLAY	x	
174	Nangis (Route de)	n° 9-11	xx	
175	Orves (Rue d'Estienne d')	n°5	x	
176	Orves (Rue d'Estienne d')	n°11	x	
177	Orves (Rue d'Estienne d')	n°14	x	
178	Orves (Rue d'Estienne d')	n° 16	x	
179	Orves (Rue d'Estienne d')	n°19	x	
180	Oudot (Rue Jacques)	n° 21	x	
181	Pascal (Square Blaise)	face au n°16	x	
182	Patton (Avenue du Général)	n°7	x	
183	Péguy (rue Charles)	n°35	x	
184	Picot (Rue du Colonel)	devant la Maison de l'enfance	x	
185	Ponthierry (rue de)	n° 10	x	
186	Port (Place du)	sous pont pénétrante	x	
187	Port (Place du)	sous pont pénétrante	x	
188	Port (Place du)	sous pont pénétrante	x	
189	Port (Place du)	sous pont pénétrante	x	
190	Porte de Paris (Place de la)	n°1	x	
191	Porte de Paris (Place de la)	n°1	x	
192	Praslin (Place)	sur parking Vinci Park	x	
193	Praslin (Place)	sur parking Vinci Park	x	
194	Praslin (Place)	sur parking Vinci Park	x	
195	Praslin (Place)	n°7 bis	x	
196	Praslin (Place)	n°9 bis	x	
197	Préfecture (place de la)	n° 2	x	
198	Régiment d'Infanterie (Avenue du 31ème)	n°2 bis	x	
199	Régiment d'Infanterie (Avenue du 31ème)	n°7 bis	x	
200	Régiment d'Infanterie (Avenue du 31ème)	n°8	x	
201	Ribot (Square Alexandre)	n°5	x	
202	Ribot (Square Alexandre)	n°6	x	
203	Ribot (Square Alexandre)	n°7	x	
204	Ribot (Square Alexandre)	n°12	x	
205	Ribot (Square Alexandre)	n°13	x	
206	Rochette (Rue de la)	entrée cimetière sud	x	
207	Rochette (Rue de la)	n°6 bis	x	
208	Saint-Ambroise (Rue)	n°2	x	
209	Saint-Ambroise (Rue)	n°18	x	
210	Saint-Aspais (Rue)	n°18	x	
211	Saint-Barthélémy (Rue)	n° 37-39	x	
212	Saint-Jean (Place)	n°3	x	
213	Saint-Jean (Place)	n°20	x	
214	Saint-Jean (Place)	n°20	x	
215	Saint-Louis (Rue)	n°7	x	

n°	nom de rue	précisions géographiques	domaine public	domaine privé
216	Saint-Louis (Rue)	n°16	xx	
217	Saint-Jean (Place)	n°20	x	
218	Saint-Sauveur (Rue)	n°1	x	
219	Saints-Pères (Rue des)	n°12	x	
220	Saints-Pères (Rue des)	parking préfecture		x
221	Saints-Pères (Rue des)	parking préfecture		x
222	Saints-Pères (Rue des)	parking préfecture		x
223	Saints-Pères (Rue des)	parking préfecture		x
224	Robert Schuman (rue)	n°3	x	
225	Schuman (Rue Robert)	n° 8	x	
226	Robert Schuman (rue)	n°13	x	
227	Robert Schuman (rue)	n°13	x	
228	Schuman (Rue Robert)	face n° 24 - parking central	x	
229	Siegfried (square)	n°5	x	
230	Thiers (Avenue)	n°51 sur parking	x	
231	Thiers (Avenue)	n°51 sur parking	x	
232	Trois Moulins (Rue des)	n°8	x	
233	Tunc (Rue Gaston)	n°6	x	
234	Valéry (Rue Paul)	n°6	x	
235	Valéry (Rue Paul)	n°8	x	
236	Valéry (Rue Paul)	n°12	x	
237	Valéry (Rue Paul)	n°15	x	
238	Varenne (Rue de la)	n°5D	x	
239	Vaux (Rue de)	n° B17	x	
240	Vaux (Promenade de)	face à entrée du parc Faucigny	x	
241	Verdun (Rue de)	n°4	x	
242	Victor (Avenue Paul-Emile)	parking vis-à-vis du 607	xxx	
243	Vivaldi (Rue Antonio)	n°1	x	
244	Vivaldi (Rue Antonio)	face au n°1	x	
		TOTAL	239	29